

Convention sur les temps des enfants : les citoyens vont être tirés au sort

Publié le 19 mai 2025

🕒 2 minutes

Par : La Rédaction (<https://www.vie-publique.fr/auteur/18466-la-redaction>)

Dans la perspective de la Convention citoyenne sur les temps des enfants organisée à partir de juin 2025, le tirage au sort des citoyens appelés à y participer débute le 19 mai 2025.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été chargé d'organiser une Convention citoyenne sur les temps des enfants. Cette convention a été annoncée par le président de la République le 2 mai 2025, la lettre de saisine a été rédigée par le Premier ministre.

Le déroulé de la convention

La Convention citoyenne sur les temps des enfants (<https://www.vie-publique.frhttps://www.lecese.fr/convention-citoyenne-temps-des-enfants>) va être lancée en juin 2025 pour répondre à la question suivante : "**Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?**"

Sept sessions de travail sont prévues de juin à novembre 2025. Seront associés aux travaux : enseignants, chefs d'établissement, parents, élus locaux, associations sportives et culturelles, experts médico-sociaux et économiques. Un panel de 20 enfants et jeunes de 12 à 17 ans se réunira pour leur permettre de partager leurs expériences et exprimer leurs attentes.

Un comité de gouvernance doit être désigné pour assurer le suivi méthodologique du dispositif et veiller aux principes de transparence et de neutralité.

130 citoyens tirés au sort

La Convention citoyenne va réunir 130 citoyens tirés au sort. Le tirage au sort (<https://www.vie-publique.frhttps://www.lecese.fr/actualites/lancement-tirage-au-sort-convention-citoyenne-temps-des-enfants>) commence le 19 mai 2025. **Toute personne majeure dotée d'une ligne téléphonique et vivant en France**

métropolitaine ou dans les territoires d'outre-mer, est susceptible d'être contactée.

Pour garantir la **représentativité du panel de citoyens**, six critères sont retenus :

- le sexe ;
- l'âge : six tranches d'âge, proportionnelles à la pyramide des âges à partir de 18 ans, ont été définies ;
- les typologies d'aire urbaine : en se basant sur les catégories Insee, le panel doit respecter la répartition des personnes en fonction du type de territoires où elles résident (grands pôles urbains, deuxième couronne, communes rurales...) ;
- la région d'origine : en fonction du poids démographique de chaque région française, l'ensemble des territoires français doit être représenté, un tirage au sort spécifique est prévu pour les citoyens ultramarins ;
- le niveau de diplôme : six catégories définies, afin de refléter le niveau de diplôme de la population française ;
- la catégorie socioprofessionnelle.